Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 2 (1917)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

20 Mai 1917 N° 5. 2me année

Le Messager

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.— par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces) : UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Langgasse, St-Gal (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. *Aug. Mounoud*, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION : Imprimerie *A. Bovard-Giddey*, Maupas 7, Lausanne.

Rapport annuel

du Comité Directeur à l'assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, le 30 avril 1917, sur l'exercice 1916.

Messieurs les délégués,

Nous devons tout d'abord enregistrer un changement de personnes au sein des organes administratifs de l'Union : M. le curé Scheffold, depuis de longues années membre et président du Conseil de surveillance, a cru devoir nous quitter au printemps dernier et l'Assemblée générale de 1916 l'a remplacé par M. Ignace Ochsner, caissier de la Caisse d'Einsiedeln. Nous tenons à répéter ici, une fois encore, les regrets que nous a causés le départ de M. Scheffold, dont l'activité et le zèle dignes de tous éloges ont contribué pour une large part aux progrès de l'Union suisse.

Les vœux que nous formulions dans notre dernier rapport de voir enfin la paix rétablie dans le monde n'ont pas été exaucés. Nos Caisses ont cependant pu travailler normalement et se développer : nous le devons à la confiance toujours plus grande dont jouissent tant nos sections individuellement que l'Union suisse dans son ensemble. Malgré les circonstances défavorables de l'heure présente, la Caisse centrale de l'Union suisse a vu s'agrandir et progresser son chiffre d'affaires. Le roulement total a passé de 20 millions en 1915 à plus de 37 millions en 1916 ; le Bilan de 2 millions à 5 millions. Ce dernier chiffre est le résultat des mesures de prévoyance que nos Caisses ont su prendre pour pouvoir satisfaire aux besoins qui se feront jour certainement aussitôt que la vie économique nationale aura repris son cours normal à la conclusion de la paix. Les soldes créditeurs qu'un grand nombre de nos Caisses possèdent à la Caisse centrale n'ont pas d'autres causes et nous pouvons nous attendre à les voir fortement mis à contribution dans un avenir que nous souhaitons rapproché.

Le travail au Bureau central s'est trouvé aussi fortement augmenté et nous avons dû engager un nouvel employé pour y faire face, d'autant plus que notre inspecteur, atteint par la mobilisation, s'est vu dans l'obligation de se décharger d'une partie de ses responsabilités. Il était inévitable que les frais d'administration n'accusassent aussi une augmentation sensible. D'autre part, on comprendra aisément que les capitaux toujours plus considérables, confiés à nos Caisses locales par l'épargne populaire et le montant, toujours plus élevé de leur chiffre d'affaires aient accru le sentiment de nos responsabilités et que nous ayons jugé indispensable d'intensifier encore la surveillance à laquelle nous soumettons nos sections. Des inspections fréquentes et approfondies nous paraissent nécessaires. Nous y voyons le moyen le plus efficace d'augmenter la confiance du public dans nos associations et de leur assurer une administration normale et sérieuse. Des avertissements donnés à temps voulu par un inspecteur impartial et rompu aux affaires empêcheront les Caisses d'entrer dans des voies où elles ne pourraient faire que d'amères expériences. Nous avons

également prêté notre concours, comme précédemment à plusieurs de nos caissiers, au moment de la clôture de leurs comptes annuels. Les observations que nous avons été appelés à présenter n'étaient dictées, faut-il le rappeler, que par le souci que nous avons d'assurer la bonne marche de toutes nos Caisses, sans exception, ainsi que celle de l'Union dans son ensemble, et par la conscience inquiète que nous avons constamment des responsabilités qui nous ont été confiées.

Le résultat financier de l'exercice écoulé est de nature à nous satisfaire, quoique, en comparaison du chiffre d'affaires, il puisse être considéré comme modeste. Nous ne recherchons pas de gros bénéfices : il nous suffit de constater que la situation de la Caisse centrale se consolide d'année en année. Par la constitution de son fonds de réserve, l'Union suisse gagne en cohésion et en importance. Les Caisses affiliées en retireront certainement des avantages qu'il est oiseux d'énumérer ici, en même temps qu'il sert à parer à des pertes éventuelles. A fin 1916, nos réserves s'élèvent à fr. 30,000.

Si nos Caisses ont vu s'accroître sensiblement le chiffre de leurs affaires et le nombre de leurs sociétaires pendant l'exercice écoulé, nous avons eu la joie de voir nos idées gagner de nouveaux adhérents en des contrées qui jusqu'ici leur avaient semblé réfractaires. Seize nouvelles Caisses ont été admises dans le faisceau national, portant le nombre de nos sections à 199, au 31 décembre 1916. Depuis cette date jusqu'à ce jour ce nombre a été porté à 205. Si nous considérons les conditions de taux faites actuellement à leurs débiteurs de la campagne par les Banques du pays, si nous prêtons l'oreille aux plaintes qu'exhalent ceux qui portent un lourd fardeau de dettes, nous ne pouvons nous empêcher de trouver ce chiffre encore trop modeste. Combien de villages de notre chère patrie auraient encore besoin de connaître les bienfaits d'une Caisse Raiffeisen ! Qui veut coopérer avec nous à l'œuvre de propagande en faveur de nos principes pour le plus grand bien de nos concitoyens ?

Notre reconnaissance va à tous ceux qui par leur affiliation à l'une quelconque de nos Caisses, par les affaires qu'ils sont en mesure d'y traiter, par leurs efforts pour nous gagner de nouveaux adhérants, enfin par leur travail comme membres des Comités locaux ou comme caissiers, contribuent à augmenter le bien être de la communauté et de chacun de ses membres.

Soyons fidèles à notre idéal, à la tâche que nous avons assumée et notre organisation Raiffeiseniste deviendra de plus en plus l'arbre vigoureux qui dispense libéralement à tous ses fruits savoureux.

Au nom du Comité de Direction :
Le Président : J. Liner.

Le crédit agricole

Les personnes peu au courant des questions économiques et sociales à l'ordre du jour nous contesteront peut-être le droit de distinguer le crédit agricole des autres formes du crédit. Que de fois n'avons-nous pas entendu répéter : « Il n'y a pas de crédit agricole, il n'y a que le crédit tout court ».

C'est vrai, en principe, car tout se réduit ici à une question de confiance entre prêteur et emprunteur ; mais on ne saurait contester qu'il n'y ait des subdivisions du crédit parmi lesquelles celle qui touche aux avances à faire à l'agriculture est une des plus caractérisées.

Commençons par définir les termes employés et délimiter le champ de notre étude. Nous entendons par crédit agricole, non pas le crédit fait sur garantie hypothécaire des biens-fonds que pratiquent des établissements spéciaux, tels que les Banques hypothécaires, mais le crédit accordé à la production et représentant une partie du capital d'exploitation pour l'achat d'engrais ou d'instruments perfectionnés ; le crédit d'attente aussi, si précieux, permettant de ne pas précipiter la vente des produits du sol et de différer jusqu'au moment favorable leur réalisation contre argent comptant.

Ce crédit, comparé à celui employé par le commerce et l'industrie se distingue par un certain nombre de caractères qui lui sont propres :

1) Les échéances à trois mois de date ne peuvent lui convenir. L'emprunteur est incapable de s'engager de façon aussi précise et pour un terme aussi court, car les moyens qu'il a de faire de l'argent sont limités.

2) Les taux couramment payés par le commerce et l'industrie dépassent les moyens dont dispose l'agriculture. Le revenu du sol est modeste, modeste aussi doit être la rémunération des capitaux empruntés dans un but agricole. S'il en était autrement le crédit serait trop onéreux et les mesures prises pour en rendre l'accès difficile au paysan seraient de bonne et sage politique.

Il y a donc bien un *crédit agricole* et de tous

temps, plus ou moins, le besoin s'en est fait sentir. Certes, à une époque où n'existaient pas les facilités de communications actuelles, où la concurrence n'avait pas encore revêtu les caractères d'une lutte ardente et passionnée pour la vie, où la civilisation moins avancée n'avait pas créé tant de perfectionnements, tant de progrès nouveaux, le besoin de crédit était moins sensible. Dans nos villages isolés règnait un esprit de fraternité; on s'entr'aidait volontiers entre amis, entre voisins. C'était une touchante manifestation de la mutualité dans un cadre social modeste, mais combien aimable.

La situation a changé, l'agriculture aiguillonnée par la vive et croissante concurrence des pays nouveaux qui menacent de nous inonder de leurs produits, qui s'efforcent d'en multiplier la variété, et de nous offrir, à des conditions réduites, les produits mêmes de nos terres, a dû se transformer, et pour cela il lui faut constamment améliorer, perfectionner ses procédés. Elle est devenue, ce qu'elle aurait dû constamment être, une véritable industrie, un art dont il faut s'occuper sans relâche, et à laquelle il faut se vouer avec toutes les énergies de sa volonté et de son intelligence. Les petits capitaux qui rendaient service aux voisins, aux amis, furent les premiers à profiter des facilités de communications. Ils s'expatrièrent, se transformèrent en actions, en obligations, en livrets de caisse d'épargne. Le capital fuyait au moment où le besoin de son appui se faisait précisément sentir.

C'est à partir de ce moment que la question d'opportunité du crédit agricole commença à être agitée. Le commerce, l'industrie ne peuvent sauf de rares exceptions, progresser, prospérer sans l'appui du crédit. Quelque riche qu'il soit, le commerçant, l'industriel, à certaines époques de l'année, surtout au moment des achats de matières premières ou de produits qu'il réalisera plus tard, a besoin d'avances, de crédit; c'est le crédit qui est l'âme des affaires industrielles, commerciales, tout aussi bien qu'agricoles. Il faut bien se persuader de cette vérité.

Or, quand l'agriculteur songea à recourir au crédit, il s'aperçut qu'il se trouvait en présence d'une foule d'obstacles. Nous ne parlons pas ici de l'agronome cossu pour qui les facilités de crédit ont toujours existé, mais du modeste, du petit paysan. Cette dernière catégorie, la plus nombreuse et la plus intéressante cependant, n'est pas connue des banquiers de la ville. Le serait-elle qu'il s'agit en général de sommes modiques et les frais de renseignements nécessités avant de pouvoir se prononcer étant trop élevés, le plus souvent les financiers citadins préféreront renoncer à des opérations qui n'ont pour eux aucun attrait. Le petit paysan de son côté ne peut accepter les conditions de taux auxquelles les banques ordinaires sont habituées. Il ne lui reste donc s'il est propriétaire, que le crédit hypothécaire, ruineux s'il s'agit d'accroître le capital d'exploitation, soit par les frais qu'il implique, soit par la durée généralement exigée.

Dans ces circonstances, la question du crédit agricole ne pouvait manquer de se poser sérieusement. On se livra à de nombreuses enquêtes, nombreux aussi furent les projets d'initiative parlementaire. On écrivit d'énormes rapports, on amassa des montagnes de documents; mais de ce grand mouvement, de bien minces résultats devaient découler, parce que l'orientation initiale était entachée d'esprit centralisateur et d'étatisme. Il fallait organiser le crédit agricole *par en bas, par l'association locale* vivifiée par la coopération et par l'esprit de solidarité.

Les caisses rurales à solidarité mutuelle, qui ont fait aujourd'hui leurs preuves, constituent l'instrument le plus perfectionné de distribution du crédit pour nos agriculteurs. Elles sont, en même temps qu'un organisme financier parfait et indépendant des banques capitalistes, la plus efficace des écoles de fraternité et de paix et les résultats moraux de nos Caisses Raiffeisen sont aussi importants que les résultats d'ordre purement économiques.

V. R.

Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Mouvement d'affaires du Ier trimestre 1917.

DOIT		AVOIR
1,582,883.05	Compte de caisse	1,579,695.35
10,712.—	Intérêts d'obligations	—
537,567.16	Dépôts	782,838.05
16,300.—	Obligations	44,000.—
7,183,676.10	Compte de banques	7,117,715.35
3,279,436.75	Comptes-courants des Caisses	3,201,795.55
2,550,846.10	Effets	2,448,879.75
29,005.90	Compte de Profits et Pertes	15,121.31
646.35	Dépôt de livres et matériel	1,939.30
46.50	Abonnements	25.05
890.40	Mobilier	—
15,192,010.31		15,192,010.31

Mouvement d'affaires du premier semestre 1916 : fr. 7,431,180.66.

Bilan au 31 mars 1917.

ACTIF		PASSIF
4,170.28	Compte de Caisse	—
—	Intérêts d'obligations	75.80
—	Intérêts parts sociales	13.680.—
—	Parts d'affaires	374,500.—
—	Compte des dépôts	1,545,450.—
—	Compte des obligations	543,400.—
2,033,904.71	En banque	—
1,319.528.65	Comptes-courants des Caisses	3,020,517.90
2,155,807.15	Effets	—
13,698.12	Compte des Profits et Pertes	—
—	Dépôt de livres et matériel	398.06
21.45	Abonnements	—
891.40	Mobilier	—
—	Réserves	30,000.—
5,528,021.76		5.528,021.76

Bilan au 31 décembre 1916 : fr. 5,262,923.78.
Augmentation au premier trimestre 1917 : fr. 265,097.98.

Assurance au décès

Nous avons envoyé ce printemps, à toutes les Caisses affiliées à l'Union Suisse, un questionnaire dont les réponses doivent nous servir de base pour la fondation, sous nos auspices, d'une assurance populaire au décès.

Nous pensons qu'il sera intéressant de noter ici, avant toute autre discussion, les données qui nous ont été fournies par nos Caissiers. Dès que nous le pourrons, nous traiterons cette question d'une façon aussi approfondie que possible dans les colonnes du *Messager*.

Nombre de Membres à la fin des années

1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916
8.114	9.283	10.178	10.851	11.517	12.128	13.088
Entrées dans les années ci-dessus						
—	1.479	1.252	1.012	1.049	1.007	1.398
Décès dans les années ci-dessus						
—	58	80	82	113	119	149
Démissions dans les années ci-dessus						
—	252	277	257	270	277	289

CLASSES D'AGE

Les Sociétaires se répartissaient au 31 décembre 1916 dans les classes d'âge

20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80
945	3224	3823	2864	1365	372

Corporations : 495

De l'admission de nouveaux membres

(suite et fin. Voir nos de février et mars.)

Qui va lentement, va longtemps, et arrivera sûrement, dit le proverbe. J'admets volontiers que les règles de la prudence sont élastiques et qu'elles doivent se plier aux circonstances du milieu où l'on vit. Telle mesure qui semble requise dans une localité, peut l'être beaucoup moins dans une autre. L'article 4 des statuts normaux confère au Comité de Direction le droit de prononcer sur l'admission des nouveaux membres, et il ne serait pas prudent de lui enlever cette prérogative pour la confier à l'assemblée générale.

Mais pour des motifs semblables à ceux énoncés plus haut, il peut paraître indiqué, quelque fois utile de modifier cet article en ce sens que l'admission soit prononcée par les deux Comités réunis. Ce mode de faire n'est guère plus compliqué que l'autre, et, d'autre part, peut donner à l'admission plus d'importance et de sécurité, surtout dans les localités peu étendues où l'on aime assez partager la responsabilité d'un refus toujours possible.

Une difficulté spéciale peut se rencontrer dans certaines localités pour le recrutement des membres de la Caisse; je veux parler de ces localités où sévissent malheureusement ces mesquines rivalités de familles, rivalités si tenaces et si entêtées parfois, qu'elles divisent les esprits plus que les luttes de principes ou de religion. Faudra-t-il dans ces cas spéciaux, pour éviter des heurts entre membres, n'admettre que des membres du même clan ? Dans ce cas, la Caisse deviendrait vite un instrument qui accuserait encore plus ces divisions néfastes au lieu de servir de point de ralliement à toutes les bonnes volontés.

Avec beaucoup de tact et de patience, nos associations pourront devenir dans ces localités des écoles de fraternité où des hommes, jusqu'ici divisés sans raison, apprendront à se connaître, à s'apprécier mutuellement, à s'entr'aider et enfin à s'aimer. Rien de plus efficace, humainement parlant, pour rapprocher les cœurs, que de se sentir solidaires et de posséder des intérêts communs.

A. G.

Caisse d'épargne postale

Il nous plait de constater que l'opposition contre ce nouveau rouage tend à gagner du terrain et que la loi a déjà du plomb dans l'aile. Les assemblées de Rorchach et de Berne, dont la presse nous a apporté les échos, nous paraissent d'excellent augure pour la campagne de referendum à laquelle l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen a décidé de prendre part si besoin est.

Commission de rédaction, *Vaud :* M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse* Palézieux. — *Fribourg :* M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais :* M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.

Lausanne. — Imp. A. Bovard-Giddey